

## Cahier des charges de l'action 1Bébé, 1Livre

La Fédération Nationale de Orthophonistes (FNO) met à disposition des partenaires (associations de prévention en orthophonie, CPTS, maisons de santé pluriprofessionnelles ...) désireux de s'engager dans l'organisation de l'action "1Bébé, 1Livre" avec les orthophonistes un cahier des charges détaillé, accompagné de l'ensemble des ressources nécessaires. Cette action s'inscrit dans les missions des acteurs territoriaux en favorisant une démarche inclusive, la coordination entre professionnels libéraux, établissements de santé, structures médico-sociales et sociales, et en répondant aux besoins de la population par des actions territoriales de prévention et de promotion de la santé adaptées, fondées sur une approche populationnelle et de proximité.

### ➤ **Petit historique et déroulé de l'action :**

"1Bébé, 1Livre" est une action de prévention primaire créée en 2006 et généralisée en 2010 sous l'égide de la FNO, en lien avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme).

Elle consiste à rencontrer des parents de nouveaux-nés en maternité, pour établir un premier contact avec des orthophonistes qui offrent un livre adapté au bébé. C'est l'occasion de premiers échanges autour du développement du langage et de la communication de l'enfant et sur l'importance des échanges langagiers (verbaux et non verbaux comme les mimiques, les gestes par exemple) dès le plus jeune âge. Le livre est offert aux bébés et à ses parents qui peuvent alors l'investir avec le soutien de l'orthophoniste lorsque cela semble nécessaire.

Des supports de communication type plaquettes d'information sur le développement du langage ou sur la succion,...), informations sur le site Allo Ortho (site à destination du grand public contenant des articles écrits par des orthophonistes et proposant des ressources téléchargeables) sont disponibles :

- livrets Prévention Langage 0-3 ans en français, FALC, anglais, arabe et basque (téléchargeables sur <https://fno.fr/nouveau-livret-prevention-langage-0-3-ans/>),
- livrets 0 à 1 an et 1 à 3 ans (téléchargeables sur <https://www.allo-ortho.com/livrets-allo-ortho/>).

Cette action permet d'affirmer auprès des parents l'importance de la lecture et des moments de partage dès le plus jeune âge. Le langage qui s'articule autour du livre et les moments d'échanges qui entourent la lecture sont les bases de la communication entre le parent et son enfant.

Pour les orthophonistes qui se rendent dans les maternités, cette action permet de rencontrer des professionnels de santé du secteur et de renforcer ainsi le rôle de l'orthophonie en pluriprofessionnalité.

- **Date** : le 3ème jeudi du mois de novembre est la date de référence historique.
- **Professionnels de santé** : les orthophonistes.
- **Objectifs** : par le biais du livre et d'une information sur le langage, l'objectif premier est de prévenir l'incidence des troubles du langage, de la communication et de la lecture dans la population générale, d'informer sur le champ de compétences de l'orthophoniste. L'objectif secondaire est aussi de proposer aux jeunes parents un temps privilégié d'échanges avec un.e orthophoniste.
- **Pour qui** : les bébés et leurs parents.
- **Comment** : selon le cahier des charges de la FNO et la boîte à outils 1Bébé,1Livre : affiches estampillées, marque-pages dédiés, rétroplanning, feuille de route, documents officiels, livrets etc.
- **Mesure de l'impact** : nombre de livres distribués, questionnaires de satisfaction post action des orthophonistes intervenant propres à chaque structure.
- **Moyens de communication** : affiche à disposition en téléchargement sur [fno.fr](http://fno.fr) ou en écrivant à [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr), avec possibilité d'ajouter le logo de votre structure sur le bandeau. Marque-pages à imprimer avec possibilité d'ajouter votre logo.
- **Matériel: choix du livre à offrir** : Critères à respecter : le livre doudou est offert aux bébés comme moyen permettant les échanges, l'attention conjointe et l'attention partagée, mais aussi l'émergence du pointage plus tard, les tours de parole, le vocabulaire, la perception des sons. Il doit comporter des images assez grandes, des matières ou comporter des écrits facilement lisibles, il ne doit pas être trop volumineux. En effet, bébé réagit aux bruits environnants et son acuité visuelle à la naissance est de 1/20e.

La fréquence de l'action est à votre discrétion ; d'autres lieux sont également possibles pour réaliser cette action, tels que les PMI, les crèches, les centres de périnatalité etc...

Si vous êtes intéressés par ce type d'actions à destination des parents et de leur enfant, vous pouvez contacter l'association de prévention en orthophonie de votre territoire ou le syndicat régional et/ou départemental des orthophonistes qui se tiennent à votre disposition pour vous soutenir dans vos initiatives

**Retrouvez toutes les informations pour mener cette action ici :**